

### Conseil de Communauté

### Compte rendu succinct

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 27/12/06

# Séance du mercredi 20 décembre 2006

qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs

Visé par :

Le Directeur Général des Services, Jean-Paul VOGEL

#### **PRESENCES**

- liste des présents annexée

### **RELEVE DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le mercredi 20 décembre 2006 à <u>18 heures 00</u> à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### ♥R 0.1 Modification de délégués

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°I: Finances et personnel

### **Finances**

### ♦ R 1.1.1 - Décision Modificative n°3

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

### SR 1.1.2 - Débat d'Orientations Budgétaires 2007

Après présentation du rapport par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué, en charge des finances et du personnel, le Conseil de Communauté a débattu sur les orientations budgétaires 2007.

Conformément au règlement intérieur, le débat d'orientations budgétaires est retranscrit dans le procès verbal de la séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.1.3 - Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) 2007-2010

Le Conseil de Communauté a pris connaissance de cette proposition de PPIF 2007-2010.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de créer le budget annexe Zone du Noret lors du vote du budget principal 2007,
- le principe d'ouvrir, à compter du budget 2007, 4 nouvelles AP-CP :
  - capitalisation de la SEM IE (compétence Economie),
  - subventions PLH (création de logements publics PCS et ORU) (compétence Habitat),
  - aides à la pierre déléguée (compétence Habitat),
  - entrée de ville de MORRE (compétence Aménagement de l'Espace).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.1.4 - Evaluation des transferts de charges 2006 et révision du montant de l'ACTP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités et résultats du calcul du transfert de charges sur le CNR et leur impact sur l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle globalement et par commune,
- prend connaissance de la valeur de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle 2007 prévisionnel (hors tout nouveau transfert de compétence).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.1.5 - Demandes de garanties d'emprunt

MM. BAUD, FELT et Mme POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- émet un avis favorable sur ces demandes de garantie d'emprunts,
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces demandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

### **Personnel**

### R 1.2.1 - Mise à disposition de services communautaires entre la CAGB et ses communes membres dans le cadre de la mission aide aux communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.2 - Mise à disposition du service communal des archives entre la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention,
- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.3 - Mise à disposition de la mission communautaire Prospective et Stratégie entre la CAGB et la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention,
- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.4 - Mise à disposition de la mission communale financements européens entre la Ville de Besançon et la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce projet de convention,
- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.5 - Créations de postes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée les postes énumérés ci-dessus,
- modifie la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.6 - Ajustement technique de trois procédures de recrutement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

### R 1.2.7 - Commission Administrative Paritaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée les grades énumérés ci-dessus,
- supprime les anciens grades,
- modifie la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

#### R 1.2.8 - Reconduction de contrats

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la reconduction d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la reconduction d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa I, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°6: Projet et contrat d'agglomération

### R 6.1 - Contrat de Projets Etat/Région : engagements de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et sur les incidences budgétaires pour la CAGB pour la période 2007-2013,
- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

### R 6.2 - Schéma d'organisation de l'accueil de la petite enfance

A la majorité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le projet de schéma.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 2 Abstention : 0

### Commission n°7: Voirie et stationnement

### R 7.1 - Entrée Est - Réalisation de réseaux d'eau potable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité d'inclure dans les travaux du giratoire des Marnières Sud faits sous maîtrise d'ouvrage de la CAGB l'extension de réseau d'eau préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour des Marnières Sud,
- autorise Monsieur le Président à engager des démarches de négociation avec le SIBTC afin de réaliser cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°09: Equipments culturels et sportifs

#### R 9.1 - Ordiclasse et connexion des maternelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les perspectives proposées pour ordiclasse (don d'un poste informatique par la CAGB aux écoles connectées, distribution aux écoles de CDRom proposant des logiciels libres éducatifs à destination des élèves),
- le lancement de la connexion des écoles maternelles selon les principes juridiques et financiers proposés,

dans le cadre des crédits prévus aux Orientations Budgétaires 2007 et au PPIF 2007-2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

## R 9.2 - Musiques de Rues 2007 - Convention de co-organisation Ville/CAGB/STTM - Convention d'application annuelle de l'événement 2007 Ville/CAGB/STTM avec l'APMR

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-organisation avec la Ville de Besançon et la STTM,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer dans le cadre du groupement de commande la convention d'application annuelle du marché relative à l'organisation du festival « Musiques de Rues » 2007, à intervenir entre la Ville de Besançon, la CAGB, la STTM d'une part, et l'APMR d'autre part.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : I Abstention : 0

### R 9.3 - Constitution du 2ème groupement de commande Port Fluvial en vue de la phase "maîtrise d'oeuvre - études de projet"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la constitution d'un deuxième groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon, afin de lancer les consultations nécessaires au concours préalable à la passation du marché de maîtrise d'oeuvre jusqu'à la réalisation des études de projet pour l'aménagement du site du port fluvial, tel que décrit en annexe et incluant la réalisation du FRAC, du CNR et la requalification des espaces urbains.
- approuve la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe et autorise Monsieur le Président ou Monsieur le le Vice-Président par délégation, à la signer,
- donne délégation à Monsieur le Président ou Monsieur le le Vice-Président par délégation, pour mettre en oeuvre les prérogatives relevant de la CAGB au titre de la convention de groupement de commande et exécuter la présente décision,
- élit Gabriel JANNIN comme membre titulaire et Jean-Claude ROY comme membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- engage les crédits correspondants inscrits au budget annexe CNR de l'AP/CP n°06.3 dans le cadre de la révision à venir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

#### Commission n°10: Environnement

# R 10.1 - Association Terres en Villes : Adhésion conjointe de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Chambre d'Agriculture du Doubs

Mme PRESSE ne prend pas part au vote.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer le dossier de candidature pour l'adhésion à l'Association Terres en Villes, la Chambre Départementale d'Agriculture du Doubs ayant pour sa part délibéré favorablement le 23 novembre 2006.
- désigne Madame Françoise PRESSE comme représentante titulaire et Monsieur Pascal DUCHEZEAU comme suppléant de la CAGB auprès de cette association.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

### R 10.2 – Etude de bruits liés à l'A36, secteur de Champvans les Moulins Champagney

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a pris acte de l'engagement de la Société APRR à réaliser cette étude de faisabilité visant à proposer plusieurs solutions. Ces solutions donneront lieu à discussions ultérieures entre les parties pour leur éventuelle mise en oeuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°II: Tourisme

### R II.I - Contribution de la CAGB à l'année Vauban 2007

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les propositions d'implication transversale de la CAGB en faveur de l'année Vauban dans le cadre de la démarche UNESCO,
- l'engagement des projets à conduire dans le cadre de la compétence tourisme : exposition et pièce de théâtre décentralisées, kit pédagogique et animation à destination des écoles (projets en cours de montage), soutien à l'association des sites Vauban... en 2007 dans le cadre du budget prévisionnel de 25 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°12 : Gestion des déchets

### R 12.1 - Tarifs de la REOM 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces tarifs 2007,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0

### R 12.2 - Modalités d'application de la REOM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les compléments exposés ci-dessus aux modalités d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 12.3 - Convention de prestation de service entre la CAGB et la CCPO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide cette convention,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous les actes y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 12.4 - Organisation de la collecte secteur de Saône et Auxon à partir du 01.01.07

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- entérine le projet,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet :
  - ouverture des postes et engagement des recrutements :
    - Equipage de collecte : 4 agents
      - 2 agents de salubrité titulaires
      - I agent de salubrité de remplacement
      - I conducteur
    - O Conseiller du tri : un agent
  - acquisition des moyens opérationnels et commerciaux :
    - o I Véhicule léger de liaison

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°2: Economie

### R 2.1 - Projet Portes de Vesoul : appel d'offres relatif à la réalisation d'études préalables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le lancement des études préalables intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU),
- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés d'études préalables,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires pour la réalisation de ces études.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 2.2 - Temis Santé : compte rendu annuel à la collectivité

M. BAUD ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2005 pour un montant global d'opération de 44 699 961 € HT,
- approuve l'engagement des co- concédants à l'opération qui ressort à 22 024 723 € HT, dont 21 186 690 € HT en participations (18 480 215 € HT pour la Ville de Besançon, dont 838 033 € HT de participation en nature de la Ville de Besançon, et 3 544 507 € HT pour la CAGB),
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la Convention d'Aménagement modifiant les engagements respectifs de chaque Collectivité cotraitante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°3: Habitat

### R 3.1 - Lancement d'une OPAH communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres européen,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 3.2 - Programmation définitive "logements sociaux 2006"

MM. BAUD, FOUSSERET, BOURQUE, STEPOURJINE, BARTHOD-MALAT et Mme GALLIOU ne prennent pas part au vote.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la programmation 2006 des aides publiques à la pierre et la répartition des droits à engagements à hauteur de 627 539 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions de subventions et d'agrément en matière de Prêts Locatifs Sociaux générées par la programmation 2006,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant ajustant pour l'exercice 2006 les objectifs à atteindre dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale ainsi que les droits à engagement correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 82 Contre : 0 Abstention : 0

### Commission n°4: Transports et déplacements

### R 4.1 - Avenant n° 3 à la DSP relatif à l'extension d'Evolis Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- la proposition d'extension du service à la demande PMR EVOLIS Ville à l'ensemble du périmètre de la CAGB,
- les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°3 à la DSP 2005-2010 relatif à l'extension du dispositif EVOLIS Ville sur l'ensemble du périmètre de la CAGB,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 4.2 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire (CG25) - Evolis Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°2 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire sortant le dispositif Evolis Ville,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

### R 4.3 - Convention entre le Conseil Général du Doubs et la CAGB relative au dispositif Evolis Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation d'une convention entre le Conseil Général du Doubs et la CAGB relatif au dispositif EVOLIS Ville,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour : 95 Contre: 0 Rapport adopté à l'unanimité : Abstention: 0

### **Ouestions diverses**

### R 13.1 - Etablissement Public Foncier du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'Etablissement Public Foncier du Doubs, sachant que seule l'adhésion des deux Communautés d'Agglomération de Besançon et de Montbéliard et du département du Doubs n'est possible à ce jour,
- approuve une nouvelle version des statuts, dans laquelle la mention permettant aux Communautés de communes « ayant prévu expressément dans leurs statuts la possibilité d'adhérer à l'EPF » est supprimée et modifiant notamment « les articles 8, 9,13 et 21 » et ajoutant de nouvelles dispositions relatives à « la modifications des statuts de l'EPF ». (Statuts modifiés joints),
- fixe la liste des membres de l'EPF comme comprenant les deux Communautés d'Agglomérations et le Conseil Général.
- confirme la liste des représentants de la CAGB établie le 26 juin 2006 :

Titulaires: Suppléants:

M. BAUD M. ROY

M. LOYAT M. CHEVAILLER **Mme POISSENOT** M. ALAUZET

M. GUYON M. PRALON M. MARTIN M. BAVEREL M. REYLE M. SIFFERLIN M. STEPOURIINE M. BAULIEU M. POULET M. TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre: 0 Abstention: 0

#### Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Jean-Marie DELACHAUX Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) Mamirolle : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) Routelle: Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Grandfontaine: Jean JOURDAIN Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

#### Procurations de vote :

Mandants: J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires: D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,